



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 06/2017

Demande de crédit extrabudgétaire pour le financement des salaires du personnel du CVE « les Moussillons »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 13 juin 2017 à la séance de présentation du présent préavis :

Bureau du Conseil : M. A. Roth, Président
M. Ch. Marrel, Vice-Président
Mme P. Salathé
Excusés M. D. Bérard, secrétaire
M. M. Markides

Municipalité : M. G. Muheim, Syndic
Mme Ch. Dupertuis
Mme N. Greiner-Meylan
M. Ph. Michelet
Excusée : Mme C. Schiesser

Boursier : M. St. Ruby

Commission des Finances : M. J-P. Bolay, Président
M. J-Cl. Favre
M. M. Henchoz
Mme Ch. Touati- de- Jonge
Excusée : Mme Ch. Juillerat

Préambule

C'est en essayant de comprendre l'origine du déficit des comptes 2016 (CHF 370'386.27) que la Municipalité a trouvé une erreur dans le budget 2016.

Il n'a malheureusement pas été tenu compte de l'augmentation du budget de fonctionnement mentionné dans le préavis 5/2015 (extension du Centre de vie enfantine « les Moussaillons ») suite à l'augmentation des places passant de 22 à 44.

Cette même erreur s'est reproduite pour le budget 2017, d'où le préavis sous revue.

Présentation

M. le Syndic G. Muheim a présenté les grandes lignes du préavis et a ensuite donné la parole à Mme Chantal Dupertuis, Municipale en charge du dossier. Sa présentation était axée principalement sur les contraintes fixées par la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) et le fonctionnement du centre de vie enfantine « les Moussaillons ».

Cet exposé nous a permis de mieux appréhender les éléments suivants :

- Belmont fait partie d'un réseau d'accueil de jour des enfants avec les communes de Pully, Paudex et Lutry (PPBL).
- Nous n'avons aucune marge de manœuvre sur la redevance payée par les parents ; pour le réseau PPBL, le coût maximum d'une journée qu'il est possible de facturer se situe à CHF 120.- et ce paramètre a été contrôlé et agréé par la FAJE.

D'autre part, la participation des parents se calcule selon une échelle de revenus valable pour le réseau PPBL et une grande partie du canton.

Le tarif minimum de CHF 18.-/jour correspond à un revenu mensuel déterminant de CHF 4'000.- ; le maximum de CHF 120.-/jour correspond à un revenu mensuel de CHF 13'200.-.

- Une augmentation de la participation des parents ne peut se faire que par une décision du réseau et doit être justifiée auprès de la FAJE.
- Seul un respect absolu des règles fixées par la FAJE permet d'obtenir un subside (22% de la masse salariale du personnel éducatif).

Le préavis remis à la Commission des finances, dans sa « version pour commission » présentait seulement deux tableaux qui d'un point de vue purement financier avaient de l'intérêt (pages 8/9 et 15 du préavis définitif).

Mais nulle part il n'y avait d'explication quant à l'explosion des coûts salariaux et à la participation financière des parents qui a bien de la peine à « décoller ». Fort de ce constat, votre commission a demandé à la Municipalité des explications concrètes si possible sous la forme de graphiques avec comme axes forts le nombre d'employés, l'évolution des salaires, le nombre d'enfants et la participation des parents.

Les graphiques demandés ont été intégrés à la version définitive du préavis.

Historique et analyse

C'est par le préavis 10/2008 du 2.9.2008 que la Municipalité a fait la demande au Conseil de pouvoir rejoindre le réseau qui porte aujourd'hui le nom de PPBL.

Le préavis 5/2015 prévoyait une participation des parents de CHF 880'000.- calculée sur la base d'un taux maximal et un coût résiduel à charge de la commune de CHF 278'000.- (subsides déduits).

Aujourd'hui, nous devons déchanter face à la rigueur des chiffres (comptes 2016) :

- Participation des parents = CHF 543'078.-
- Coût à charge de la commune = CHF 645'207.-
- Déficit de la commune selon comptes 2016 = CHF 370'386.27

Cette situation très précaire nous a donné l'idée de consulter un certain nombre de paramètres auprès des communes faisant partie de réseau PPBL.

Communes	Population habitants	Places offertes	Soit 1 place pour....hab	Taux d'imposition 2016 %	Résultat comptes 2016 CHF
Pully	17'979	94	191	61	- 3'380'915.- ¹⁾
Paudex	1'473	21	70	61.5	111'207.-
Belmont	3'564	44	81	69.5	- 370'386.-
Lutry	9'888	84	117	55,5	62'248

¹⁾ Premier déficit depuis 11 ans

Nous constatons ainsi qu'avec une place pour 81 habitants, nous sommes en deuxième position dans le comparatif nombre de places / habitants. Si nous n'avions pas doublé notre offre en passant de 22 à 44 places, le rapport serait de 1 place pour 162 habitants, soit toujours mieux que Pully.

Commentaire de la Commission des finances

L'oubli budgétaire à l'origine du préavis sous revue aura au moins eu le mérite d'inciter la Municipalité à mieux appréhender les coûts de fonctionnement du CVE « les Moussaillons ».

Le tableau en page 15 met bien en relation le budget 2017 corrigé avec les comptes 2016.

Pour autant que les projections faites par la Municipalité se révèlent exactes quant à la participation des parents pour 2017, soit CHF 650'000.-, nous nous trouverons avec un déficit de fonctionnement d'env. CHF 455'000.-, toutes subventions déduites (CHF 344'000.-). Ce chiffre est encore loin des projections faites dans le préavis 05/2015.

Le montant des subventions (CHF 344'000.-) est à considérer avec prudence, car selon le graphique en page 16, il contient env. CHF 110'000.- de subvention unique de l'OFAS pour 2017 (aide au démarrage de la structure). Ce ne sera plus le cas en 2018. Sans cette manne bienvenue, le déficit de fonctionnement serait d'environ CHF 565'000.-.

En ce qui concerne le personnel du CVE, le graphique des ETP (page 5) montre qu'une stabilité s'installe. Le graphique des charges salariales et autres (page 9) indique aussi un début de stabilisation. Les charges salariales représentent le 85% des charges totales pour 2016 (graphique page 16). Etant donné les exigences d'encadrement fixé par l'Office de l'Accueil de Jour des Enfants (OAJE), il vaut parfois mieux avoir un enfant de moins que de devoir engager une éducatrice de plus !

On peut maintenant espérer que la vitesse de croisière est atteinte, mais il faudra veiller au grain et le budget 2018 devra être établi au plus près de la réalité. Néanmoins, il restera toujours un élément aléatoire qui est la participation des parents.

Jusqu'où une commune aux comptes déficitaires doit-elle s'engager dans le social ? Lorsque le canton voit le coût du social augmenter, il se retourne contre les communes pour en atténuer l'ampleur. Mais notre commune ne peut se retourner contre quiconque, vu que la participation des parents est pour l'instant plafonnée. Seule une augmentation des subsides de la FAJE pourrait aider à atténuer le déficit. Selon une information de notre Syndic, le Grand Conseil a décidé une augmentation des subventions versées par la FAJE avec effet au 1.1.2018. Par contre, les montants sont pour l'heure encore inconnus et il faudra beaucoup pour renverser la vapeur !

Cette question à la fois éthique et politique aura toute son importance si un jour la Municipalité propose une hausse du taux d'imposition.

Nous devons par contre constater que le Conseil a adopté trois préavis, l'un avec des chiffres trop optimistes quant aux recettes (05/2015) et deux autres, budgets

2016 et 2017, avec des prévisions erronées. Si les projections faites à l'époque avaient été plus près de la réalité, le Conseil aurait-il accepté ces mêmes préavis ?

Peut-on refuser ce préavis ? Certainement pas, puisque ce préavis vise à financer les salaires du personnel du CVE, personnel sous contrat. Nous tenons quand même à saluer la démarche de la Municipalité qui, en présentant le préavis sous revue, a joué cartes sur table. Elle n'a pas attendu le bouclage des comptes 2017 pour expliquer un résultat négatif.

Le préavis sous revue suscite un certain nombre de questions auprès de votre commission concernant principalement l'évolution des coûts de fonctionnement et la participation financière des parents. Cela n'a pas d'incidence directe sur la décision à prendre par le Conseil, mais pourrait avoir une influence pour le futur budget. La Commission des finances propose de traiter ces sujets spécialement avec la Municipalité, car le temps a manqué entre la réception du préavis définitif et la date butoir pour le dépôt de notre rapport.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 06/2017** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay
Président et rapporteur

Jean-Claude Favre

Michel Henchoz

Christine Juillerat

Charlotte Touati-de-Jonge

Fait à Belmont, le 26 juin 2017